

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 octobre 2016

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18 (19 à partir du point 2 b, Convention tripartite relative au service de bagagerie – hiver 2016-2017)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 16 (15 à partir du point 2 b, Convention tripartite relative au service de bagagerie – hiver 2016-2017)

-AYANT DONNE POUVOIR : 6

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Louis GARNIER, Michel GIRAUDY
(Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT (Sééz)

Madame Séverine FONTAINE, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY (Val d'Isère)

Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Claude MAHNANA, Maud VALLA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Messieurs Marc BAUER, Georges CHARRIERE, Jean-Luc CRETIER (pouvoir à Michel GIRAUDY), Léon EMPEREUR, Patrick MARTIN (pouvoir à Emmanuelle VAUDEY), Gérard MATTIS, Gilles MAZZEGA, Eric MINORET, Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Séverine FONTAINE

2016-59 EXPLOITATION D'UNE STATION DE TRANSFERT DES DECHETS

Le Président rappelle la consultation lancée le 8 août 2016 relative à l'exploitation d'une station de transfert des déchets, composée de :

- Lot 1 : gardiennage, entretien, gestion de la station de transfert avec ses apports et déneigement
- Lot 2 : transport des déchets résiduels, recyclables et carton brun avec mise à disposition de bennes à fonds mouvant alternatifs et benne ouverte

La date limite de réception des offres était le 23 septembre 2016.

A l'issue de la procédure, 2 offres ont été déposées, une pour chaque lot.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 26 septembre et 17 octobre 2016, et suite à l'analyse des offres, propose d'attribuer le marché à :

- Lot 1, société TRIALP (73000 CHAMBERY) pour un montant estimatif annuel de 111 783.32 € TTC
- Lot 2, société NANTET LOCABENNES (73260 AIGUEBLANCHE) pour un montant estimatif annuel de 348 333.70 € TTC

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **AUTORISER** le Président à signer les pièces du marché, et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

